## CONTENTIEUX GENERAL DE LA SECURITE SOCIALE TRIBUNAL DES AFFAIRES DE SECURITE SOCIALE D'EVRY

1 rue René Cassin – 3<sup>ème</sup> étage 91033 EVRY CEDEX

Téléphone: 01.60.77.40.19 - Fax: 01.60.77.92.42

Cour d'Appel de Paris

N° DE RECOURS (à rappeler dans tout courrier)

10-01112/EV

DATE DE LA DEMANDE

07/10/2010

OBJET DE LA DEMANDE

Sollicite la reconnaissance de la faute inexcusable de son employeur suite à une MP du 15/01/2010 + majoration de la rente maximale et la fixation de l'indemnisation des préjudices subis par Mr Christian VERRONNEAU 1 54 10 37 038 010 68

CODE RECOURS
CPAM4004

Madame VERRONNEAU Eugénie

Agissant en son nom personnel et au nom de ses enfants mineurs 9 rue Branly 91080 COURCOURONNES

DEMANDEUR

Société ENDEL

Prise en la personne de son représentant légal Anciennement SCTN 165 boulevard de Valmy 92700 COLOMBES

DEFENDEUR

CPAM DE L'ESSONNE Département Juridique Boulevard François Mitterrand 91039 EVRY CEDEX

DEFENDEUR

## CONVOCATION

Le Secrétaire du Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale vous convoque à l'audience publique du Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale qui se tiendra

le jeudi 3 décembre 2015 à 13:45 heures

Palais de Justice RDC Salle civile 12 91012 EVRY CEDEX

Pour statuer sur le litige indiqué ci-dessus.

Les parties doivent en effet respecter le principe du contradictoire et échanger entre elles les pièces et leurs arguments juridiques avant l'audience de plaidoirie.

EVRY, le 2 juillet 2015

Le Secrétaire

N. VERNET

Les parties peuvent prendre connaissance du dossier au secrétariat du T.A.S.S. du lundi au vendredi de 9 H à 12 H et de 13 H à 16 H.

Remarque:

Dans votre intérêt, vous voudrez bien vous munir de toutes pièces ou documents de nature à justifier votre position dans le litige.